



L'Observatoire Erasmus +

{notes}

Evaluation de l'impact de la mobilité Erasmus +

{ L'éditorial }

Les chefs d'État et de gouvernement ont débattu de l'éducation et de la formation lors du sommet social de Göteborg en novembre 2017, en s'appuyant sur la communication de la Commission européenne intitulée « Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture ». Le texte souligne « *qu'il est dans l'intérêt de tous les Etats membres d'exploiter totalement le potentiel de l'éducation et de la culture comme moteur de l'emploi, de l'équité sociale et de la citoyenneté active, ainsi que comme moyen de vivre l'identité européenne dans tout sa diversité* ». Pour atteindre ces objectifs, la Commission entend développer la mobilité par le biais du programme Erasmus +, outil au service des objectifs d'employabilité et de renforcement des valeurs citoyennes. Pour aller au-delà du ressenti et apporter les preuves de pertinence du programme face à ces défis, la Commission européenne souhaite s'appuyer sur un dispositif de recueil de données et de suivi-évaluation afin de produire des éléments de preuve à l'échelle européenne.

En France, le Gouvernement s'est engagé début 2018 dans un Grand plan d'investissement qui vise notamment à édifier une société de compétences. Les investissements seront évalués, les impacts observés.

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation a lancé début 2016, le projet de l'Observatoire national de l'impact Erasmus +. Il s'agit d'un système de suivi-évaluation qui veut répondre à

l'exigence croissante des financeurs de la mobilité, au premier rang desquels l'Union européenne : vérifier la pertinence et la valeur ajoutée de leur financement par rapport notamment à leurs objectifs de qualification des actifs et de développement de l'emploi. Cette exigence se traduit par une injonction évaluative à laquelle les pratiques, méthodes et outils de l'évaluation des politiques publiques doivent répondre.

Ce septième numéro des Notes de l'Observatoire Erasmus + est le résultat de la dynamique de production collective soutenue par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation. Il constitue un point important vers la prochaine étape de collecte des données relatives aux effets du programme. Aussi cette note s'adresse plus particulièrement aux 2500 établissements d'enseignement supérieur, établissements scolaires, centres de formation et d'apprentissage, conseil régionaux, groupements d'intérêt public académiques, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, filières professionnelles...engagés dans les projets de mobilité et dont la contribution précieuse, en 2018, sera la clé vers une première évaluation d'impact globale.

Bonne lecture,

Laure Coudret-Laut,
Directrice de l'Agence Erasmus+ France
/ Education Formation

{ SOMMAIRE }

- 1 L'impact du programme Erasmus + { 3 }
- 2 L'Observatoire national de l'impact Erasmus + { 4 }
- 3 Mesure de l'impact de la mobilité Erasmus + { 6 }

Points à retenir

L'impact d'Erasmus +

Il existe plusieurs définitions de l'impact. Afin de mesurer l'impact de la mobilité, action phare du programme Erasmus +, le collectif s'est appuyé sur la définition du guide Erasmus + : « L'impact est l'effet qu'ont l'activité réalisée et ses résultats sur les personnes, les pratiques, les organisations et les systèmes ».

Une réponse aux enjeux évaluatifs du programme Erasmus +

L'initiative de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation de créer un **Observatoire national de l'impact Erasmus +** est au cœur d'une préoccupation partagée par les utilisateurs et prescripteurs d'Erasmus +. L'Observatoire a pour objectif de mieux satisfaire les attentes en matière d'évaluation et de valorisation du programme Erasmus +. Ces attentes sont partagées par l'Agence nationale, ses partenaires et les porteurs de projets. L'évaluation de l'impact **est une nécessité partagée** avec les parties prenantes aux politiques de mobilité. L'Observatoire présente donc **une utilité commune**, celle de servir à leurs travaux respectifs d'étude et d'évaluation.

Une démarche collaborative et partenariale

Pour relever ce défi, l'Observatoire rassemble au sein d'un collectif de travail, les principaux acteurs de la mobilité : outre l'Agence, les ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les conseils régionaux, les universités, les

rectorats, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et de l'artisanat notamment sont représentés. La valeur ajoutée de ce collectif réside dans la diversité des expertises et des points de vue: spécialistes de l'évaluation, instituts de recherche, praticiens, porteurs de projets Erasmus +.

20 indicateurs d'impact définis

Les travaux de l'Observatoire ont conduit à définir une typologie stable des résultats attendus et des impacts de la mobilité Erasmus +. Les impacts de la mobilité sur les apprenants, les personnels, les organismes et les systèmes éducatifs ont été précisés et classifiés. Des indicateurs d'impact mesurables ont été définis conjointement. Ces indicateurs relèvent soit d'enquêtes de suivi post-mobilité à réaliser, soit de données déjà disponibles via les rapports du participant. Ces deux modalités constituant un système unique et national d'observation de l'impact.

Un outil de suivi et de visualisation pour les porteurs de projets

Les porteurs de projets constituent un chaînon essentiel dans la production et la circulation des données de l'Observatoire. Contributeurs de l'Observatoire en données, ils en seront également les destinataires. L'Observatoire entend mettre en place **un outil de suivi post-mobilité Erasmus +** et proposer un **tableau de bord de l'impact** aux porteurs de projets Erasmus +. Ils pourront ainsi maîtriser les remontées d'information et visualiser les résultats et impacts des actions soutenues.

{1}

L'impact du programme Erasmus +

Définition

Lancé en 2014, avec un budget en hausse de 40% par rapport à son prédécesseur, soit 16,4 milliards d'euros, le programme Erasmus + 2014-2020 s'accompagne d'une exigence renforcée concernant l'évaluation de l'impact.

Cette nécessité s'inscrit dans la lignée de l'initiative « Mieux légiférer » de la Commission européenne stipulant qu'une évaluation doit examiner si une politique est efficace, efficiente, pertinente, cohérente et apporte une valeur ajoutée. Dans le cadre de cette initiative l'impact se définit comme :

« le changement provoqué par la politique en question au plan systémique de la société et de l'économie dans leur ensemble. Cette définition tient compte de la complexité d'une société et du nombre de facteurs externes qui peuvent avoir une incidence sur le processus. Dans le cadre de la mobilité par exemple, l'impact d'un stage à l'étranger sur le cursus professionnel d'un jeune dépend de nombre d'autres facteurs aussi, comme par exemple le diplôme qu'il possède, le réseau qu'il a développé, etc. »

Il n'existe toutefois pas de définition unique de l'impact. Selon le guide Erasmus + destiné aux

bénéficiaires du programme :

« L'impact est l'effet qu'ont l'activité réalisée et ses résultats sur les personnes, les pratiques, les organisations et les systèmes. La diffusion et l'exploitation des résultats peuvent contribuer à maximiser l'effet des activités réalisées de manière à ce qu'elles aient un impact sur les participants immédiats et sur les partenaires au cours des années à venir. Les avantages pour les autres parties prenantes doivent également être pris en considération afin de faire une plus grande différence et de tirer le meilleur parti du projet... L'évaluation de l'impact est un élément essentiel du processus. Elle évalue les réalisations et génère des recommandations en vue d'apporter des améliorations futures. Des indicateurs peuvent être utilisés pour mesurer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs. Ces indicateurs contribuent à mesurer les performances et peuvent être quantitatifs (chiffres et pourcentages) ou qualitatifs (qualité de la participation et de l'expérience). Il est également possible de mesurer l'impact à l'aide de questionnaires, d'interviews, d'observations et d'évaluations. La définition d'indicateurs en rapport avec les différentes activités du projet doit être envisagée au début du projet et faire partie du plan général de diffusion ».

L'impact de la mobilité Erasmus +

Le programme Erasmus + (2014-2020) est décliné en six secteurs éducatifs :

- l'enseignement scolaire,
- l'enseignement supérieur,
- l'enseignement et la formation professionnels,
- l'éducation des adultes,
- la jeunesse (éducation non formelle),
- le sport.

Il est structuré en trois actions clé :

- Action clé n°1 : Mobilité des individus à des fins d'éducation et formation,
- Action clé n°2 : Coopération en matière d'innovation et d'échange de pratiques,
- Action clé n°3 : Soutien à la réforme des politiques.

L'action clé n°1 est l'action majeure du programme. Depuis sa création en 1987, plus de 9 millions de personnes ont déjà bénéficié de mobilités d'études, de stages, de formations, ou de missions d'enseignement, en Europe. Les projets de mobilité représentent 63% du budget total d'Erasmus +. La mobilité européenne et internationale notamment pour les publics les plus défavorisés a produit des

effets bénéfiques sur l'insertion professionnelle mesurés par plusieurs études. Cependant, l'Agence a régulièrement pu observer le manque de ressources/compétences/moyens des porteurs de projets pour assurer un suivi des effets des mobilités. Les dispositifs d'enquête post mobilité sont souvent longs, coûteux, ponctuels et les résultats sont aléatoires (nombre de répondants insuffisants, fiabilité de la méthodologie, etc.)

Une pérennisation et un approfondissement de ces travaux d'étude est un souhait collectif et croissant que l'Agence a pu observer sur le terrain. L'idée de renforcer la diffusion des résultats est aussi primordial pour les utilisateurs du programme Erasmus + rassemblés dans l'Observatoire.

Le collectif a concentré ses travaux sur les publics suivants :

- les apprenants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) : étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, etc.
- le personnel de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement scolaire et de l'éducation des adultes : enseignants, formateurs, personnels administratifs, etc.

{2}

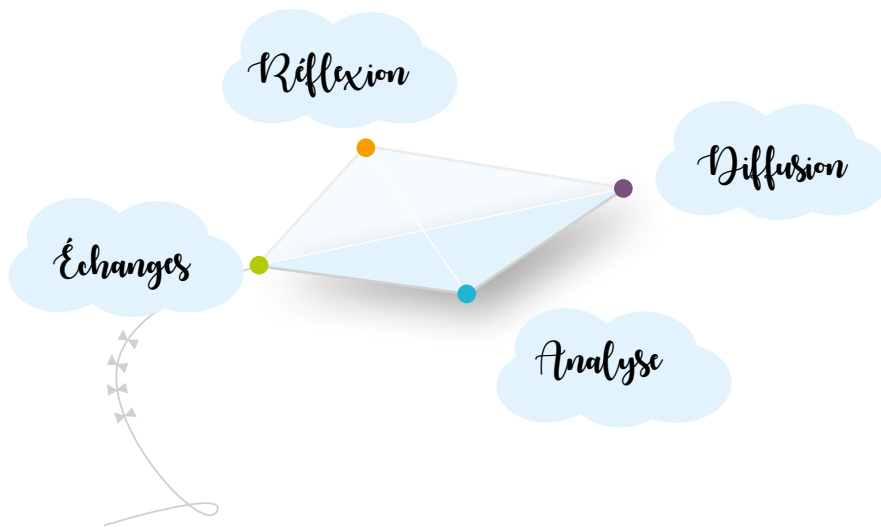
L'Observatoire national de l'impact Erasmus +

Démarche partenariale

Suite à plusieurs comités de pilotage d'études d'impact organisés par l'Agence, le besoin de travailler collectivement et au niveau national sur la mesure des effets du programme Erasmus + a été identifié au lancement en 2014. L'Agence Erasmus+ France / Education Formation a dans un premier temps conduit une étude d'opportunité en 2015 auprès des principaux partenaires de l'Agence, dont le réseau des agences nationales Erasmus +. L'Observatoire de l'Impact a ensuite été lancé en s'appuyant sur les comités de pilotage précédents dans l'intention de pérenniser un espace de dialogue et d'échanges devenu indispensable au niveau national.

Ce collectif vise à produire, diffuser de la connaissance sur l'impact d'Erasmus + et alimenter les besoins en matière d'évaluation des différents membres.

Les membres de l'Observatoire ont en commun de soutenir ou de bénéficier des politiques européennes d'éducation et de formation, dont Erasmus +. Il s'agit d'une approche innovante par son caractère collaboratif qui doit renforcer l'analyse des tendances observées ainsi que la diffusion des résultats. L'Observatoire a vocation à être un dispositif d'impulsion, d'analyse partagée mais aussi d'appropriation et de valorisation.



Composition

La composition de l'Observatoire national de l'impact Erasmus + est à ce jour stabilisée et composée d'une vingtaine d'acteurs se déclinant en quatre groupes :

- les financeurs : Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture à la Commission européenne, le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, conseils régionaux, l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport.

Ces acteurs recherchent des informations sur les effets de programme soutenus.

- les chercheurs et spécialistes de l'évaluation : ECs, Pluricité, Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et Évaluations (F3E), Institut Français de l'Éducation (Ifé), l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation

populaire (INJEP), Centre international d'études pédagogiques (CIEP), etc.

Ces acteurs connaissent les méthodologies et les pratiques d'évaluation et d'études.

- les porteurs de projets Erasmus + : établissements d'enseignement supérieur, Délégations Académiques aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC) des rectorats, Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF), Union Nationale des Maisons Familiales Rurales (UNMFR), CCI France, etc.

Ces acteurs sont au plus près des participants et souhaitent un suivi de leurs actions.

Les financeurs et les porteurs de projet disposent des données mais peinent à les exploiter. Tous reconnaissent l'intérêt de travailler ensemble et se sont mobilisés pour mutualiser leurs expertises.

Réalisations

Les premiers travaux ont permis de participer à la diffusion de la culture de l'évaluation auprès des membres et d'informer sur les évaluations du programme en cours et les techniques d'évaluation. Il s'agissait de permettre à des acteurs peut-être encore non formés de s'exprimer sur les attentes et de s'approprier des méthodes.

Un cadre méthodologique commun relatif aux résultats attendus et aux impacts de la mobilité Erasmus + sur les apprenants, les personnels et les organismes a été défini en s'appuyant sur les attendus du programme. L'objectif est de mettre en place un système d'évaluation des résultats et des impacts des projets.

Le collectif a ensuite réalisé une classification des impacts pour les apprenants et les personnels d'une part, les organismes d'autre part. Pour les apprenants et les personnels, cette classification recouvre les trois catégories suivantes :

- **le potentiel individuel** : évolution des aptitudes individuelles des participants à la mobilité
- **l'acquis professionnel** : évolution des compétences et des savoirs professionnels des bénéficiaires
- **l'évolution professionnelle** : évolution des

carrières des bénéficiaires et internationalisation des établissements.

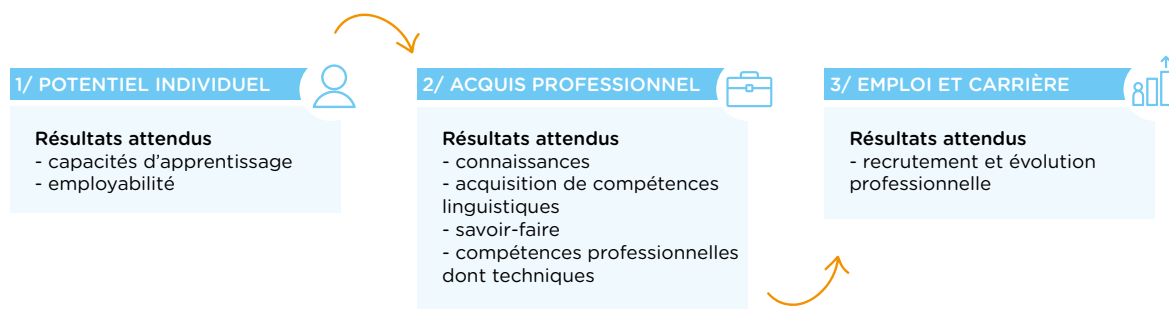
Pour les organismes, la classification recouvre également trois catégories :

- **la modernisation de l'organisme**, qui se traduit par une amélioration de la qualité de l'enseignement ou de l'activité principale et une meilleure organisation,
- **l'insertion professionnelle et sociale**, grâce à l'appropriation de bonnes pratiques qui permettent de mieux positionner l'établissement dans la dynamique de l'insertion professionnelle de ses publics et de mieux inscrire le travail éducatif dans son contexte sociétal.
- **l'internationalisation des organismes**, qui se traduit par une plus grande ouverture sur l'Europe et sur le monde, des coopérations renforcées à travers les frontières, mais aussi une meilleure approche des aspects européens et internationaux dans le cursus éducatif.

Les schémas suivants expriment la dynamique d'entraînement entre les catégories d'impacts et selon les cibles : apprenants/personnels/organismes.

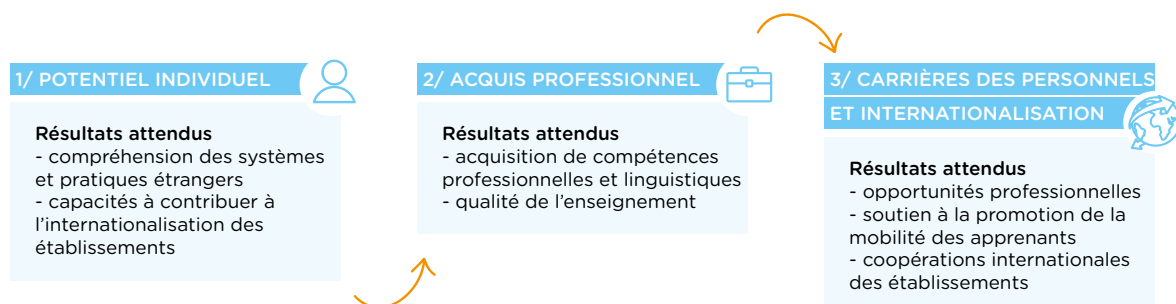
• Impact de la mobilité des apprenants

L'accès à l'emploi et à l'évolution professionnelle sont des effets conjugués de la mobilité physique et de l'ouverture culturelle.



• Impact de la mobilité des personnels

La mobilité agit sur les personnels sur trois plans successifs. Le troisième plan « carrières des personnels et internationalisation des établissements » révèle l'interaction entre d'une part les personnels et les apprenants et d'autre part entre les personnels et les structures.



• Impact de la mobilité pour les organismes



Les membres ont ensuite recherché à **mesurer les impacts définis. La nécessité de recourir à des indicateurs a fait consensus.**

A partir des résultats attendus pour l'action clé n°1 « Mobilité des individus à des fins d'éducation et formation » décrits dans le guide Erasmus + pour les porteurs de projets, le collectif a identifié **dans un premier temps 96 indicateurs**. Ces indicateurs ont été ensuite examinés sous l'angle de quatre critères : la pertinence au regard des objectifs et résultats attendus du programme, le public visé, le caractère objectif ou subjectif de la donnée, la faisabilité a priori. Ce processus a conduit à retenir **20 indicateurs fondamentaux collectivement jugés**

les plus pertinents et avec la meilleure faisabilité soit :

- sept indicateurs pour les apprenants,
- huit indicateurs pour les personnels,
- cinq indicateurs pour les organismes.

Par la suite, le collectif de l'Observatoire a défini les modes opératoires de collecte de la donnée pour assurer le suivi de ces indicateurs. Le tableau des 20 indicateurs sélectionnés par le collectif ainsi que les modes opératoires sont décrits plus précisément dans la section suivante.

{ 3 }

Mesure de l'impact de la mobilité Erasmus +

20 indicateurs

RAPPORT DU PARTICIPANT - MOBILITY TOOL	DISPOSITIF D'ENQUETES
<p>Apprenants</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'apprenants déclarant une amélioration des compétences transversales 2. Taux d'apprenants exprimant l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale 3. Taux d'apprenants déclarant se sentir citoyens européens 	<p>Apprenants</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'apprenants déclarant une amélioration des compétences transversales 4. Taux d'apprenants utilisant une ou plusieurs langues étrangères dans leur environnement professionnel 5. Taux d'apprenants déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences professionnelles en mobilité 6. Taux d'apprenants ayant amélioré leurs compétences en langues après la mobilité 7. Délai d'accès à un premier emploi ou de retour à l'emploi

RAPPORT DU PARTICIPANT - MOBILITY TOOL	DISPOSITIF D'ENQUETES
<p>Personnels</p> <p>8. Taux de personnels ayant déclaré avoir développé une coopération avec des acteurs économiques notamment des entreprises</p> <p>9. Taux de personnels ayant déclaré avoir renforcé ou élargi leur réseau personnel ou développé de nouveaux contacts</p> <p>10. Taux de personnels ayant acquis l'expérience du travail en équipe</p> <p>11. Taux de personnels déclarant avoir amélioré leur pratique de l'anglais et/ou de la langue du pays d'accueil</p> <p>14. Taux de personnels ayant déclaré avoir reçu au moins un type de reconnaissance par leur organisme suite à leur mobilité</p> <p>15. Taux de personnels ayant déclaré que leur mobilité conduira à l'internationalisation de leur organisme</p>	<p>Personnels</p> <p>10. Taux de personnels ayant acquis l'expérience du travail en équipe</p> <p>12. Taux de personnels ayant modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles à l'issue de la mobilité</p> <p>13. Taux de diffusion de nouvelles pratiques professionnelles au sein de l'établissement</p>
<p>Organismes</p> <p>19. Taux d'organismes déclarant avoir augmenté fortement leur capacité à coopérer au niveau européen/international</p>	<p>Organismes</p> <p>16. Taux de nouveaux contacts/réseaux créés par le personnel en mobilité</p> <p>17. Taux d'entreprises (acteurs économiques) accueillant de la mobilité</p> <p>18. Taux d'organismes développant une démarche formelle d'internationalisation</p> <p>20. Part d'Erasmus + dans le financement de la mobilité internationale des structures</p>

La sélection des 20 indicateurs ci-dessus représente la base d'une évaluation de l'impact de la mobilité Erasmus +. La notion de taux fait référence à la fréquence du phénomène observé par rapport à la population totale étudiée. Les indicateurs sont présentés selon les deux modes opératoires de collecte de la donnée sélectionnés par le collectif.

Collecte des données

Les indicateurs seront nourris par des données obtenues selon deux modes opératoires :

• Mode opératoire n°1 - les données existantes du programme Erasmus +

Pour un certain nombre d'indicateurs concernant les apprenants et les personnels, les données se trouvent dans les rapports du participant, documents remplis par les personnes à leur retour de mobilité de stage/formation/étude en Europe. Ces rapports sont dans une base de données administrée par la Commission européenne : Mobility Tool+. En France, environ 60 000 personnes par an bénéficient d'une mobilité, ce sont autant de rapports de participant. Pour les indicateurs concernant les organismes porteurs de projets Erasmus +, les données se trouvent dans les rapports finaux, formulaires renseignés à la fin des projets de mobilité également dans Mobility Tool+. 2500 organismes porteurs de projets Erasmus + par an sont répertoriés pour la France.

• Mode opératoire n°2 - des enquêtes complémentaires

Pour les indicateurs pour lesquels il n'existe pas de bases données, il convient de concevoir

un dispositif d'enquêtes commun constitué de trois questionnaires spécifiques adressés aux apprenants, aux personnels et aux organismes. **L'Agence Erasmus+ France / Education Formation se propose de mettre en place et d'administrer ce dispositif.** Pour s'adresser aux trois cibles identifiées, elle peut en effet s'appuyer sur les données remontées au niveau national : sur les 60 000 apprenants et personnels renseignant le rapport du participant, environ la moitié ont accepté d'être contactés par la suite et sont interrogeables directement via des coordonnées individualisées. Les 2500 organismes porteurs de projets Erasmus peuvent également être interrogés aisément par l'Agence.

Il est à noter que les 20 indicateurs identifiés sont le cœur d'un processus d'évaluation en expansion. Selon les évolutions du programme, de nouveaux indicateurs pourront donc être intégrés :

- soit en insérant de nouvelles questions ou de nouveaux items aux questionnaires,
- soit en mobilisant de nouvelles données au sein du rapport du participant dans *Mobility Tool+*.

Tableau de bord de l'impact

Afin d'assurer le suivi des indicateurs d'impact selon les deux modes opératoires décrits ci-dessus, un nouvel outil doit être créé pour :

- administrer le dispositif d'enquêtes,
- collecter des données,
- croiser les données issues de différentes sources,
- visualiser les résultats.

L'objectif est de construire un système d'information simple alimentant les 20 indicateurs retenus.

Les organismes porteurs de projets Erasmus + disposeront de leurs données d'impact de la

mobilité en temps réel, visualisées à travers des tableaux de bord interactifs. Un accès aux données en instantané pour les répondants est également à envisager pour garantir un taux de réponse satisfaisant.

Le dispositif d'enquêtes intégré à l'outil sera à mettre en œuvre selon une temporalité à définir, permettant ainsi un suivi longitudinal des indicateurs d'impact. L'outil permettra d'interroger les personnes à leur retour de mobilité, à différentes échéances. Exemple : trois mois après, un an après, trois ans après.

La représentation initiale de l'outil prendrait la forme d'un tableau de visualisation de la donnée suivant le modèle ci-dessous :



(Source de l'image : «dashboard» de la Commission européenne)

Cet outil devrait être accessible aux porteurs de projets de la mobilité Erasmus + français à partir de 2019 afin de pouvoir disposer d'un recul et de résultats suffisants fin 2020 à l'occasion de l'évaluation finale du programme Erasmus +.

En conclusion

La programmation Erasmus + 2014-2020 renforce l'exigence d'un impact effectif des projets financés. Cet engagement se concrétise au sein de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation par des activités de production directes de l'Agence au moyen de nombreuses études pilotées et publiées, des activités d'accompagnement des porteurs de projets et des prescripteurs. L'Observatoire de l'impact est une des modalités d'accompagnement. Il poursuit le triple objectif d'outiller les acteurs, de capitaliser la connaissance sur les impacts du

programme et de créer un réseau de partage de pratiques et de synergies.

L'Observatoire de l'impact constitue une première en Europe au plan de la méthodologie, aussi bien de mesure de l'impact que de construction partenariale.

En 2018 ses membres travaillent à la mise en place d'un outil national de mesure et de visualisation de l'impact des mobilités financées dans le cadre d'Erasmus +.

Participent actuellement à l'Observatoire national de l'impact Erasmus + :

Agence Erasmus+ France / Education Formation (pilotage)

Commission européenne, DG EAC

Ministère de l'Education nationale

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport

Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF)

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

CCI France

CIEP

ECs

INJEP

IFé

OVE

Pluricité

Rectorat de Montpellier, DAREIC

Rectorat de Grenoble, DAREIC

Rectorat de Nancy-Metz, DAREIC

Conseil régional Hauts-de-France

Conseil régional Bretagne

Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales

Université de Rennes 2

Université Paris Diderot

Pour plus d'informations :

Site de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation : www.agence-erasmus.fr

Email : Observatoire@agence-erasmus.fr

Contacts : Pauline Drese : 05 56 00 94 69 / Susana Major : 05 56 00 94 86

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus + et de ses dispositifs pour les volets « éducation et formation ».

L'Agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

L'Agence Erasmus + France / Education Formation est un Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du

ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et ministère du Travail. Elle est située à Bordeaux et emploie 120 personnes.

Erasmus + est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014. Il se décline en trois actions : la mobilité des individus, la coopération des acteurs et le soutien aux réformes politiques.

Le programme Erasmus + (2014-2020) est le premier instrument financier au service de la démocratisation de la mobilité avec une attention particulière pour les publics les plus en difficulté.



© Agence Erasmus+ France / Education Formation
24-25 quai des Chartrons 33080 Bordeaux Cedex

Directrice de la publication : Laure Coudret-Laut

Mars 2018

ISSN : 2554-0165

Imprimeur : BLF impression



L'Observatoire
Erasmus +